Conditions particulières d'utilisation – « ACN Partage » et « ACN 24/7 »

« ACN Partage » offre aux particuliers clients des services de téléphonie fixe ACN des communications vocales à usage non-commercial vers les autres clients des services de téléphonie ACN en France à un tarif de 0,00 centime la minute (appels ACN-vers-ACN).

« ACN 24/7 » offre aux particuliers clients des services de téléphonie fixe ACN des communications vocales à usage non-commercial vers tous les autres clients des services de téléphonie fixe en France à un tarif de 0,00 centime la minute, en heures creuses et heures pleines.

Pour assurer le bon fonctionnement de ce formidable produit, les conditions particulières d'utilisation suivantes s'appliquent :

Conditions particulières d'utilisation pour « ACN Partage » :

• **« ACN Partage »** est une offre strictement réservée aux particuliers*.
• Le tarif de 0,00 centime s'applique exclusivement aux appels ACN-vers-ACN effectués vers des clients ACN actifs. Par « client actif », on entend tout client ayant passé au moins un appel dans le cadre d'un service de téléphonie fixe d'ACN dans les 30 jours précédents.
• Les appels suivants ne sont pas facturés au tarif de 0,00 centime la minute mais sont facturés au tarif normal :

- Appels vers les lignes de données (Internet, réseau privé virtuel)
- Appels vers les téléphones portables
- Appels à l'international

• Si le client contrevient à l'une quelconque des Conditions particulières ci-dessus, ACN pourra en informer le client et le basculer vers une autre option téléphonique offerte par **ACN**.

Conditions particulières d'utilisation pour « ACN 24/7 » :

• **« ACN 24/7 »** est une offre strictement réservée aux particuliers*.
• Les appels suivants ne sont pas gratuits mais sont facturés au tarif normal (voir la liste des prix) :

- Appels vers les lignes de données (Internet, réseau privé virtuel)
- Appels vers les téléphones portables (Coût de mise en relation)
- Appels à l'international

• Si le client contrevient à l'une quelconque des Conditions particulières ci-dessus, ACN en informera le client et le basculera vers une autre option téléphonique offerte par ACN.

* Le titulaire du compte client ACN doit obligatoirement être le titulaire de la ligne téléphonique tel qu'il est connu auprès de France Télécom. Seules les personnes physiques sont considérées comme clients particuliers.